

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 6 mars 2024

Présidence de M. Pascal MARTIN

Conseillers-ères présents-es : 85

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- Vu le préavis N° 28/9.23 - Réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir » ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport.

Ainsi délibéré le 6 mars 2024

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pascal Martin

Tatyana Laffely Jaquet